

## Exposition sur les inondations

Ce que dit le SAGE :❖ *Prescription E2 – 4 : Culture du risque*

Les collectivités concernées par les inondations et le SMEIL sont chargées de sensibiliser les différents acteurs et la population aux risques d'inondations.

Indicateurs et évolution :

Afin de sensibiliser les acteurs locaux aux inondations, un **diagnostic de l'état de connaissance des citoyens vis-à-vis des inondations** a été réalisé dans le but de proposer une stratégie de sensibilisation à long terme.

Ainsi, le SMEIL a fait le choix d'élaborer une **exposition itinérante** ayant pour objectif de mobiliser et de provoquer un dialogue. De plus, la communication a été développée sur le bassin versant dans son ensemble afin d'impliquer la solidarité amont/aval, raviver les mémoires et informer la population.

*L'essentiel*

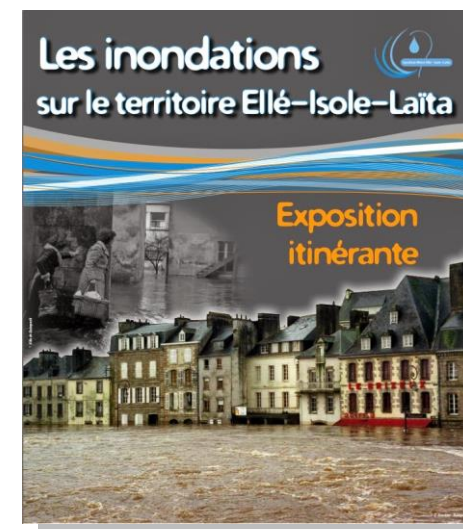
**Une exposition itinérante** sur les inondations, réalisée en 2013, circule sur l'ensemble du bassin.

**12** communes sur 38 auront accueilli l'exposition en 2014 : Quimperlé, Scaër, Lanvénegen, Priziac, Mellac, Guilligomarc'h, Moëlan-Sur-Mer, Arzano, Querrien, Guiscriff, Meslan et Bannalec

**33** semaines d'exposition en 2014

L'exposition itinérante porte sur les 8 axes suivants :

- **Historique** des inondations sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta
- **Présentation du territoire**
- **Les causes** qui accentuent le phénomène des inondations
- **La politique et les documents de prévention** des inondations
- **Les systèmes d'alerte et d'information** existants sur les sites soumis aux inondations
- **Les travaux** pour lutter contre les inondations
- **Les actions** du Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta
- **Comment vivre avec les inondations**



Cette exposition est mise à disposition des établissements scolaires, des bibliothèques, des mairies, ... et des diverses structures qui en font la demande. Son inauguration a eu lieu le 1<sup>er</sup> Février 2014 à la médiathèque de Quimperlé.

Le SMEIL assure une communication auprès de la presse à chaque passage dans les communes.